

MINISTERE DE L'EAU ET DE
L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**Atelier national d'imprégnation et de partage
sur la convention des nations unies sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux**

(Lomé, hôtel Sarakawa, les 10 et 11 février 2022)

=====

CONTEXTE, OBJECTIFS ET AGENDA DE L'ATELIER

AKAKPO Wohou
Directeur des Ressources en Eau

Plan de la présentation

- 1.** Contexte de l'atelier
- 2.** Objectifs
- 3.** Agenda

1. Contexte de l'atelier

Adoptée le 17 mars 1992 à Helsinki en Finlande, la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a pour objectifs de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de favoriser une protection écologiquement viable des eaux de surface et souterraine transfrontières.

Initialement adoptée comme une convention régionale pour la zone Europe, elle a été ouverte, depuis le 1^{er} mars 2016, à tous les Etats Membres des Nations Unies.

1. Contexte de l'atelier

Le 27 décembre 2021, Togo est devenu Etat partie à la convention sur l'eau à la suite d'un processus qui a démarré en octobre 2017 et qui a débouché sur un projet de loi adopté en juillet 2019 et le vote en mai 2021 de la loi autorisant l'adhésion du Togo à cette Convention.

L'intérêt manifesté par le Togo d'adhérer à cette Convention se justifie par le fait que la plus grande partie de ses ressources en eau sont partagées avec ses voisins, à travers l'Oti, le Mono, le système aquifère du bassin sédimentaire côtier, le système aquifère du bassin des Volta.

1. Contexte de l'atelier

Dans ce contexte, le Togo n'a d'autres choix que de prendre des mesures nécessaires en vue de favoriser la coopération avec les Etats voisins en matière de gestion et de mise en valeur de ses eaux partagées, conformément aux dispositions des conventions en vigueur et aux principes du droit international.

C'est ainsi que le Togo est partie prenante à la convention portant statut du fleuve Volta et création de l'autorité du bassin de la volta (ABV) et à la convention portant statut du fleuve mono et création de l'autorité du bassin du mono (ABM) en vue d'une gestion concertée de ses ressources en eau de ces cours d'eau transfrontières.

1. Contexte de l'atelier

L'adhésion du Togo à la Convention sur l'eau lui offre des opportunités tant en termes de renforcement de la gouvernance au niveau national que de la coopération transfrontalière

Dans un contexte marqué par des pressions accrues sur les ressources en eau, la Convention sur l'eau constitue un cadre juridique dont la mise en œuvre, en complément des cadres régionaux et des instruments nationaux existants, contribuera certainement à appuyer les efforts de notre pays en matière de la coopération transfrontalière sur nos bassins partagés, la prévention des conflits, la promotion de la paix et l'intégration sous-régionale.

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif général du présent atelier est de permettre à l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement et des structures impliquées de disposer davantage d'information sur la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de maîtriser son contenu afin de permettre sa mise en œuvre effective au Togo.

Spécifiquement, il s'agira de :

- **Cerner les enjeux de la gestion concertée des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux au niveau national, régional et international ;**
- **Exposer le cadre juridique national, sous régional et mondial de gestion des eaux transfrontières ;**

2. Objectifs de l'atelier

Spécifiquement, il s'agira de :

- Exposer le contenu de la convention des nations unies sur la gestion des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux en termes d'avantages et d'obligations pour le Togo ;**
- D'examiner l'interaction et la complémentarité entre la Convention des Nations Unies sur l'eau et les cadres juridiques régionaux (CEDEAO et UEMOA) et sous régionaux (ABV et ABM) ;**
- D'échanger sur les axes de mise en œuvre de la Convention sur l'eau au Togo.**

2. Agenda de l'atelier



The background of the slide features a serene landscape with a clear blue sky filled with wispy white clouds. Below the horizon, a vast blue ocean stretches across the frame, with a bright sun on the left side creating a shimmering reflection on the water's surface. The overall color palette is dominated by various shades of blue, from deep cerulean to light sky blue.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**